Boissonnault, Paul

De: Boissonnault, Paul
Envoyé: 3 février 2014 11:44
À: Louis-Filip.Richard@mddefp.gouv.qc.ca
Cc: claudestrauss@hotmail.ca; ECOSYNERGIE (ecosynergie.americas@gmail.com)
Objet: Engagements nuisances - Carrières Rive-Sud Boucherville

Monsieur Richard, nous vous indiquons les mesures que nous prendrons dans le cadre de la réalisation de notre projet pour minimiser les nuisances. **Les engagements** énoncés au bas de ce courriel résument la portée des éléments énoncés ci-dessous.

Pour ce qui est des impacts de portes de bennes lors du déchargement et pour les émissions de poussières et de bruits générés par le transport ou les travaux de réhabilitation, les mesures suivantes seront appliquées :

Entrée du site

1. L'entrée du site sur le chemin d'Anjou sera en diagonale par rapport à la voie publique. Elle se dirigera vers la limite sud de la propriété (parallèle à la rue de Montbrun).
2. Le merlon actuel sera conservé, seule l'entrée sera excavée et les sols de déblais seront principalement mis du côté ouest afin d'accroitre la hauteur du mur antibruit. Ce merlon constituera également un écran de protection contre les vents dominants. Il protègera les résidences localisées à la limite ouest de la propriété.
3. La configuration en diagonale de l'entrée du site empêchera tout camion empruntant le chemin d'Anjou en provenance de la rue de Montbrun d'accéder au site.
4. L'entrée en diagonale fera en sorte que seuls les camions empruntant le chemin d'Anjou en provenance du nord-est (A-30) pourront avoir accès au site. Ainsi, seulement quatre résidences seront touchées sur ce chemin au lieu de huit.
5. La configuration de l'entrée permettra de dissimuler les travaux de réhabilitation. Les arbres et la végétation actuelle seront préservés.
6. Tel que le stipule la règlementation municipale, l'accès au site sera fermé tous les soirs par une barrière.
7. Des panneaux d'interdiction d'accès au site seront mis en place.
8. Une clôture de hauteur suffisante sera érigée pour éviter à quiconque l'accès au site.
9. Un camion à eau sera utilisé pour laver la voie publique et étendre l'abat poussières (eau) dans l'entrée.

Chemin de circulation sur le site

1. Dans le prolongement de l'entrée, le chemin de circulation menant sur le site sera construit en bordure de la limite ouest du site à l'intérieur de la carrière. Ce chemin sera maintenu pour la majeure partie des travaux de réhabilitation dans la dépression sur une distance d'environ 200 m. La profondeur de l'assise du chemin par rapport au terrain naturel sera de 2 à 3 m sous la surface du terrain naturel avoisinant. Une rampe sera aménagée pour accéder à la partie sud du site (l'ancien dépotoir). À cet endroit l'assise du chemin sera au même niveau que le chemin naturel. Cependant, il existe déjà un merlon à cet endroit. Sa hauteur sera ajustée au besoin afin que l'efficacité de ce mur soit préservée. Idéalement la végétation en place sera conservée. Dans le cas où, il sera nécessaire de le remodeler des conifères seront plantés sur le sommet afin d'accroître l'efficacité de l'écran visuel et contre le vent.

Construction de la butte

1. Comme indiqué dans les documents, la butte sera érigée par couche successive de 5 à 6 m d'élévation.
2. La paroi extérieure sera construite en premier le site prendra la forme d'un cratère. La couche de sols «<A» de surface sera mise en place et le talus sera immédiatement stabilisé afin de minimiser l'érosion éolienne et par ruissellement. La majeure partie des travaux s'effectuera à l'intérieur de cette enceinte. Cette manière de

procéder fera en sorte que l'écran de protection exercé par la paroi extérieure agira comme mesures d'atténuation contre les émissions de :

   a. Bruits;
   b. De poussières (emportées par le vent);
   c. Impacts visuels.

3. Les eaux de ruissellement en provenance du site seront vérifiées et traitées au besoin (bassin de sédimentation) afin qu'elles respectent les normes en vigueur avant d'être rejetées dans le système de drainage de surface.

Impacts de porte de benne

1. Afin de minimiser le bruit causé par l'impact de porte de benne lors du déchargement des camions voici les mesures qui seront mises en place :
   a. Mise en place sur le site d'un panneau interdisant à tout camionneur cette procédure pour dégager les sols dans la benne;
   b. Un seul avertissement sera émis au contrevenant;
   c. Sélection d'entrepreneurs ou camionneurs artisans qui ont des pièces de caoutchouc pour amortir le choc des portes de bennes;
   d. Sélection d'entrepreneurs ou camionneurs artisans qui ont des systèmes de vibration pour décoller les sols lors du déchargement;
   e. Émission d'une directive adressée à cet effet aux fournisseurs de matériaux lors de la signature des contrats ou des ententes;

Suivi des émissions de bruits

- Un suivi de prises de mesures de bruits aux distances prévues par les normes sera réalisé à différentes stations de mesures pour chacun des éléments du site
   a. Entrée du site vs résidences à l'ouest;
   b. Chemin de circulation interne et aire de déchargement en fonction des propriétés voisines et résidences à l'ouest;
   c. Butte vs plusieurs stations sur les propriétés voisines à des distances règlementaires usuelles.

Voici la liste des engagements que nous prendrons dans le cadre de notre demande au ministère:

- **Mettre des panneaux orange avertissant les camionneurs de ne pas claquer la porte arrière et l'obligation de prévenir les courtiers en camionnage en vrac et les propriétaires indépendants de ne claquer sous peine de renvoi immédiat;**
- **Installer des amortisseurs sonore en caoutchouc (et de les remplacer s'ils sont non fonctionnels);**
- **Demander à des entreprises de prendre des camions avec bennes vibrantes pour le matériel fin (pas nécessaire pour le béton car +30cm et pierre);**
- **Construire des écrans sonores;**
- **Réaliser une modélisation dès que le projet débute et ajuter les pratiques de travail pour améliorer l'environnement sonore.**

Sincères salutations.

Paul Boissonnault, M. Sc.
Directeur de projet

PBC ENVIRONNEMENT INC
816, boul. Guimond

Longueuil (Québec) J4G 1T5 Canada
T +1 450-448-5000, poste 141
F +1 450-468-9386
C +1 514-238-7368